

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: NETTOYANT SURODORANT OXYGENE
1. 1. 1. Contient:
 - Alcool gras éthoxylé
 - Lauryl éther sulfate de sodium 2OE
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisation recommandée :
Nettoyant surodorant sols et surfaces
- Utilisations non recommandées :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: HYPROS SA
Chemin du Pont du centenaire 144
CH-1228 Plan-les-Ouates
Tél: 0041 22 338 35 00 - Fax : 0041 22 338 35 01
Mail: hypros@hypros.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: N° d'appel d'urgence Tox Info Suisse : 145
1. 5. Formule: 190988
1. 6. N° code du produit: P314190988

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
 - Alcool gras éthoxylé
 - Lauryl éther sulfate de sodium 2OE
2. 2. 3. Mention de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
2. 2. 6. Elimination: P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale / nationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s): * Parfum contenant une ou plusieurs substances allergisantes à une concentration > 0.01%:
Alpha isomethyl ionone, Butylphenyl methypropional, Eugenol.
EUH208 Contient du Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone, Alpha isomethyl ionone, Butylphenyl methypropional, Eugenol. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base faible.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
 - Alcool gras éthoxylé
 - N° CAS: 157627-86-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Lauryl éther sulfate de sodium 2OE
 - N° CE: 500-234-8 - N° CAS: 68891-38-3
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412

- 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylène glycol
 - N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457435-35
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 100 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 375 - V.M.E ppm = 150 - V.M.E mg/m³ = 568

- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650

- Composition parfumante oxygel II
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2A - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Mélange 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

- N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 - H310 - H330
- * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

Remarques: (Skin Con. 1 C; H314: C >= 0,6 %; 2; Skin irrit. H315: 0,06% <= C < 0,6%; Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6 %; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % <= C < 0,6 %; Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%.)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|--|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Placer le sujet dans une zone aérée. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver à l'eau et au savon par précaution. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 1. Inhalation: | Non déterminée. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Provoque de graves lésions des yeux. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Porter un appareil respiratoire autonome. |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Tenir hors de portée des enfants.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à des températures comprises entre: 5 et 35°C |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Ne pas mélanger à d'autres produits. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 400 ppm, 980 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 888 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 500 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 319 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 89 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 26 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 140,9 mg/l

Eau de mer : 140,9 mg/l

Libérations intermittentes : 140,9 mg/l

STP : 2251 mg/l

Sédiment : 552 mg/kg poids sec

Sol : 28 mg/kg

Empoisonnement secondaire : 160 mg/kg aliment

* Composant : 107-98-2 méthoxypropanol

VME (France) :

Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm - Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

(TRAVAILLEURS)

Inhalation, effets locaux aigus: 553.5mg/m³

Inhalation, effets systémiques à long terme: 369mg/m³

Cutanée, effets systémiques à long terme: 50.6mg/kg

(CONSOMMATEURS)

Inhalation, effets systémiques à long terme: 43.9mg/m³

Cutanée, effets systémiques à long terme: 18.1mg/kg

orale, effets systémiques à long terme: 3.3mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau: 10mg/l

Sédiment: 41.6mg/kg

Sédiment marin: 4.17mg/kg

Sol: 2.47mg/kg

STP: 100mg/l

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 2. 5. Protection individuelle:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur:	fraicheur
9. 1. 4. PH:	Pur à 20°C: 8,02
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune sous utilisation normale.
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas mélanger à d'autres produits.
10. 5. Matières incompatibles:	Aucune.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet du produit. Informations substances (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	* Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0 CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403) * Composant : 107-98-2 méthoxypropanol CL50: 6 mg/m3 (rat)
11. 2. 2. Contact avec la peau:	* Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0 DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite. * Composant : Alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS 157627-86-6 DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE) * Composant : Lauryl éther sulfate de sodium 2OE CAS: 68891-38-3 DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE) * Composant : 107-98-2 méthoxypropanol DL50 : 13500 mg/kg (rbt) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	* Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0 Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Éclabousses dans les yeux peut causer la

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- douleur forte. La vapeur agit irritante.
- * Composant : Alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS 157627-86-6
Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
- * Composant : Lauryl éther sulfate de sodium 2OE CAS: 68891-38-3
Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
11. 2. 4. Ingestion: * Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0
DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
- * Composant : Alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS 157627-86-6
DL50 rat (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
- * Composant : Lauryl éther sulfate de sodium 2OE CAS: 68891-38-3
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
- * Composant : 107-98-2 méthoxypropanol
DL50 : 5000 mg/kg (rat)
11. 3. Sensibilisation: * Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0
non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)
- * Composant : Alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS 157627-86-6
En se basant sur la structure, aucun potentiel de sensibilisation cutanée n'est suspecté.
- * Composant : Lauryl éther sulfate de sodium 2OE CAS: 68891-38-3
cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)
11. 4. Toxicité chronique: Pas disponible.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: * Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0
Exposition unique: Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Exposition répétée:
Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
Informations substances (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
- * Composant: propane-2-ol No. CAS 67-63-0
CL50/96h/Poisson = 9640 mg/l (Pimephales promelas) (Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 203)
CL50/24h/daphnie = 9714 mg/l (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)
CE50/72h/algue = > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus) - LOEC = 1000 mg/l (algue; 8 jr)
CE50/bactérie = > 100 mg/l (Bactérie) aucune action nocive
- * Composant : Alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS 157627-86-6
CL50/48h/poisson: > 1 - 10 mg/l, Oncorhynchus mykiss
CE50 (48 h) invertébrés aquatiques : > 1 - 10 mg/l, Daphnia magna
CE50 (72 h) plantes aquatiques : > 1 - 10 mg/l, Scenedesmus subspicatus
CE10 Microorganismes/Effet sur la boue activée: > 1.000 mg/l, boue activée (DEV-L2)
- * Composant : Lauryl éther sulfate de sodium 2OE CAS: 68891-38-3
Poissons : CL50 > 10 - 100 mg/l, Leuciscus idus (DIN EN ISO 7346-2)
Invertébrés aquatiques: CE50 > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)
Microorganismes/Effet sur la boue activée: EC0 > 100 mg/l, Pseudomonas putida (Ligne directrice 209 de l'OCDE)
Effets chroniques sur poissons: NOEC > 1 - 10 mg/l, Leuciscus idus
Effets chroniques sur invertébrés aquat.: NOEC > 0,1 - 1 mg/l, Daphnia magna
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: Non applicable.

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: La préparation n'est pas classée comme dangereuse.
Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/2016-918 - CLP 1272/2008
Composition suivant le règlement CE 648/2004:
Agents de surface non ioniques : moins de 5%
Agents de surface anioniques : moins de 5%
Parfums, Alpha isométhyl ionone, Butylphenyl methylpropional, Eugenol
Conservateurs, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité :
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals
CL50 : concentration létale médiane
DNEL : dose dérivée sans effet
SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT SURODORANT OXYGENE

Version: 9

Date de révision: 19/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
16. 6. Conseils relatifs à la formation: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
16. 7. 1. Date de la première édition: 24/03/05
16. 7. 2. Date de la révision précédente: 07/04/17
16. 7. 3. Date de révision: 19/09/19
16. 7. 4. Version: 9
16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-3-7-8-11-12-15-16